

FICHE DE DONNEES DE SECURITE
Suivant la directive CEE 67/548/EE

Page : 1

Gel coat polysoflex 90

1. IDENTIFICATION DU PRODUIT ET DE LA SOCIETE

Désignation commerciale : Gel coat polysoflex 90
Fournisseur : ESPRIT COMPOSITE
10, rue Brézin Tél. : 01.40.44.47.97
75014 Paris Fax : 01.40.44.49.51

2. COMPOSITION / INFORMATION SUR LES COMPOSANTS**2.1 Description chimique :**

Préparation. Résine polyester à base d'acide orthophtalique, non saturé.

Composants	Concentration	Phrases-R
Dangereux	34-36%	10-20-36/38

CAS 100-42-5 Styène

EINECS nr 202-851-5

Symboles : Xn

3. IDENTIFICATION DES DANGERS

3.1 Description du danger : R10 : Inflammable

3.2 Danger pour l'homme : R20 : nocif par inhalation. R36/38 : irritant pour les yeux et la peau.

3.3 Système de classification : Classification conforme aux normes des pays de la communauté Européenne (EU) – en ce qui concerne les produits dangereux (67/548/EEC) et les préparations dangereuses (88/379/EEC), complétées avec les données de la littérature spécialisée.

4. PREMIERS SECOURS

4.1 Indications générales : retirer les vêtements souillés. En cas d'hésitation ou si les symptômes persistent, consulter immédiatement un médecin.

4.2 Respiration : ramener la victime dans l'air libre – si la respiration est irrégulière ou arrêtée appliquer la respiration artificielle.

4.3 Contact avec la peau : (retirer les vêtements souillés et laver à grand'eau et savon pendant 10 minutes). Ne pas utiliser de solvant.

4.4 Contact avec les yeux : rincer abondamment à l'eau tiède pendant 15 minutes en maintenant les paupières écartées et consulter un ophtalmologiste.

4.5 Ingestion : consulter immédiatement un médecin ! Ne pas provoquer de vomissements. Rester calme.

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1 Le produit est inflammable

5.2 Prévention : En cas d'incendie le feu dégagera une fumée dense et noire. L'exposition à ces produits de décomposition risque de nuire à la santé. Il est indispensable de porter un appareil respiratoire autonome. Refroidir à l'eau les containers exposés au feu.

5.3 Moyens d'extinction recommandés : mousse, eau pulvérisée, poudre polyvalente, dioxyde de carbone.

5.4 Ne pas employer : jets d'eau.

5.5 Mesure anti-incendiaires et anti-explosion.

6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

6.1 Mesure préventives personnelles : porter un équipement de protection individuel.

6.2 Mesures de protection de l'environnement : ne pas laisser atteindre les eaux usées, le terrain, les cours d'eau, l'eau souterraine, les égoûts. Si le produit contamine lacs, rivières ou les réseaux d'é-

FICHE DE DONNEES DE SECURITE
Suivant la directive CEE 67/548/EE

Gel coat polysoflex 90

gouts, informer les justes autorités conformément au règlement local.

- 6.3 Procédé pour le nettoyage : l'absorption ; recueillir mécaniquement et collecter dans un récipient approprié. Eviter toute formation de poussières. Ne pas employer de solvant, mais sable ou terre.

7. MANOEUVRE ET STOCKAGE

- 7.1 Mesures pour la manipulation : Les vapeurs sont plus fortes que l'air et peuvent se répandre sur le sol. Les vapeurs peuvent former un mélange explosif avec l'air. Eviter des concentrations plus hautes que les limites d'exposition professionnelles.
- 7.2 Précautions concernant la protection contre le feu et les explosions : Le produit doit être utilisé dans un endroit où il n'y a pas de feux ouverts, de flammes ou autres sources d'inflammation. L'installation électrique doit être protégée contre l'explosion. Le produit peut être chargé d'électrostatique. Utiliser toujours une prise de terre quand le produit est transporté d'un récipient à l'autre. Porter des vêtements et des chaussures antistatiques. Le sol doit être conducteur.
- 7.3 Stockage : conserver les bidons bien fermés, éloigner de sources de chaleur. Stocker dans un endroit sec. Les récipients qui ont été ouverts, doivent être refermés soigneusement et doivent être fuites. Ne pas fumer.

8. LIMITATION D'EXPOSITION ET ÉQUIPEMENT DE PROTECTION PERSONNEL.

- 8.1 Indications complémentaires pour la conception d'installations techniques :
Voir section 7, d'autres indications complémentaires ne sont pas exigées.
- 8.2 Composants dont les valeurs limites liées au poste de travail sont à surveiller :
Voir MAC-valeur France (Belgique : 50 ppm(215 mg/m³))
- 8.3 Equipement de protection individuel :

Mesures générales de protection et d'hygiène :

Suivre les mesures préventives habituelles concernant la manipulation des produits chimiques.
Eviter de manger, boire, fumer et priser durant le travail.

Protection respiratoire :

En cas de dépassement de la valeur limitée d'exposition utiliser un masque antipoussière disposant d'un filtre à particules P1

Protection des mains :

Afin d'assurer une protection optimale de la peau : utiliser des savons surgras et une crème pour les soins cutanés.

Protection des yeux : porter des lunettes de protection.

Protection cutane : porter des vêtements antistatiques de fibres naturelles ou de fibres synthétiques résistant à de hautes températures. Toutes les parties du corps qui ont été en contact avec le produit doivent être lavées soigneusement.

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

- 9.1 Etat physique : Liquide
- 9.2 Viscosité : 300-500 mPa
- 9.3 Brookfield TVF : 2000-50000 cps
- 9.4 Se dissout dans l'eau : insoluble
- 9.5 Odeur : odeur typique de styrène
- 9.6 Concentration : 1,110 gr/cm³
- 9.7 Concentration de vapeur : 6,5 mmHg à 25°C

FICHE DE DONNEES DE SECURITE
Suivant la directive CEE 67/548/EE

Page : 3

Gel coat polysoflex 90

9.8 Point/intervalle d'ébullition	145,2 °C
9.9 Point/intervalle de fusion	liquide à température ambiante
9.10 Inflammabilité	32°C
9.11 Limites d'explosion	2,0 L.E.L. : 1,1% - U.E.L. : 6,1 %
9.12 Pression de la vapeur	6,5 mmHg à 25°C
9.13 Densité	(20 C) 3,6 (styrène)
9.14 Solubilité dans l'eau	non soluble

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1 décomposition thermique/conditions à éviter : La décomposition commence à > 250°C

10.2 Réactions dangereuses : à éviter les contacts avec les peroxydes et les fortes oxides.

10.3 Produits de décomposition dangereux : Formation de monoxyde de carbone, dioxyde de carbone, produits de décomposition organiques, dioxyde d'azote.

10.4 Indications supplémentaires : Dans les conditions normales le produit n'est pas explosif et ne représente donc aucun danger lorsque l'application est faite dans les règles.

11. INDICATIONS TOXICOLOGIQUES**11.1 Toxicité aiguë**

Inhalation :	irritante
Ingestion :	irritant et poisonneux
Contact cutané	irritant
Contact avec l'œil	irritant

11.2 Renseignements supplémentaires

Cancérogénèse

Mutagénèse

Selon les conventions européennes le produit est classé : irritant (voir par .2)

12. INDICATIONS ÉCOLOGIQUES

12.1 Persistance et effets écologiques : ne pas jeter les résidus dans le milieu

12.2 Effets dans les stations d'épuration : ne pas jeter dans les égouts

12.3 Dangers écologiques : laisser détruire par une société spécialisée

13. INDICATIONS POUR L'ÉLIMINATION**13.1 Conseils :**

Produit : voir 12.3

Emballages :

14. INDICATION SUR LE TRANSPORT

Généralités : Les données de cette section ne prennent pas en compte les exemptions propres à chaque mode de transport.

Étiquettes de transport :

**14.1 Transport Routier**

N°UN : 1886

N° Classe ADR : 3

FICHE DE DONNEES DE SECURITE
Suivant la directive CEE 67/548/EE

Gel coat polysoflex 90

Code de classification : F1

Groupe d'emballage ADR : III

Chiffre ADR : 30 Liquide inflammable (point d'éclair de 23°C à 61°C, valeurs limites comprises) ou liquide inflammable ou solide à l'état fondu ayant un point d'éclair supérieur à 61°C, chauffé à une température égale ou supérieure à son point d'éclair, ou liquide auto-échauffant.

N° d'étiquette ADR : 3

Désignation de la marchandise (NAT.) : Résine en solution

14.2 Transport Ferroviaire

N° Classe RID : 3

Groupe d'emballage RID : III

14.3 Transport Maritime

N°UN IMDG : 1886

Classe IMDG : 3

Groupe d'emballage IMDG : III

N° EMS : F-E, S-E

Polluant marin : Non

14.4 Transport Aérien

N°UN IATA/OACI : 1886

N° Classe IATA/OACI : 3

Groupe d'emballage IATA/OACI: III

15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

15.1 Classification CEE :

Ce produit est classifié et marqué selon les conseils EEC concernant les substances dangereuses. D'après les informations présentes, le produit n'est pas une substance dangereuse au sens de la législation sur les substances chimiques et le décret sur les substances dangereuses dans la version actuellement en vigueur.

15.2 Symbole de danger : Xn

15.3 Composants dangereux figurant sur l'étiquette :

15.4 Phrases	R10	inflammable
	R20	nocif par inhalation
15.5 Phrases	S23	ne pas respirer les

gaz/vapeurs/fumées/aérosols

S26	En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et Abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste
S37	Porter des gants appropriés

16. Indications supplémentaires

Ce produit est ordinairement employé pour fabrications industrielles ou manuelles, ne convient pas à l'alimentation. Les informations figurants dans cette fiche de données de sécurité correspondent à l'état actuel de nos connaissances. La société n'ayant le contrôle ni sur l'emploi ni sur les applications, qui souvent sont hors de notre connaissance, il est au consommateur d'en déterminer les conditions d'un usage en sécurité.